



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

peines

Question au Gouvernement n° 2980

Texte de la question

EXÉCUTION DES PEINES

M. le président. La parole est à M. Michel Hunault, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Michel Hunault. Monsieur le garde des sceaux, vous venez de répondre à notre collègue Jean-Paul Garraud à propos de l'affaire Laetitia et vous allez très bientôt faire part à la commission des lois des résultats de l'inspection que vous avez organisée.

Au nom de mes collègues du groupe Nouveau Centre, je voudrais revenir sur les dysfonctionnements de la justice. Nous estimons que le principal d'entre eux est l'inexécution des décisions de justice. Comme le Président de la République l'a rappelé jeudi dernier à la télévision, sur les 100 000 peines d'emprisonnement prononcées chaque année, 33 % ne sont jamais exécutées.

Les députés du Nouveau Centre vous ont demandé à plusieurs reprises dans cet hémicycle de faire de l'exécution des peines une priorité et de faire en sorte que la dangerosité des détenus soit prise en compte dans la procédure de remise de peine, aujourd'hui automatique. Il s'agit de deux pistes importantes à même de prévenir la récidive.

Samedi dernier, dans la région parisienne, deux jeunes enfants ont failli être enlevés par un individu, condamné en 2000 à dix-huit ans de réclusion criminelle mais remis en liberté au début de l'année.

Monsieur le garde des sceaux, au-delà de la question des moyens sur laquelle vous allez vous exprimer tout à l'heure devant la commission des lois, que comptez-vous faire pour améliorer l'exécution des peines qui constitue pour les députés du Nouveau Centre le meilleur moyen de prévention ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe NC.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Mercier, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés.

M. Michel Mercier, *garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés*. Je considère comme vous, monsieur Hunault, que trop de peines prononcées ne sont pas exécutées. Votre question me permet d'affirmer très clairement que, contrairement à ce qui est dit parfois, les magistrats ne sont pas laxistes en France.

M. Jean Glavany. Dites-le à Sarkozy !

M. Michel Mercier, *garde des sceaux*. Ils appliquent les lois telles que vous les avez votées. Je veux le dire devant la représentation nationale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

Reste que beaucoup de condamnations prononcées ne sont pas exécutées. J'ai pris des mesures car je considère, comme vous, monsieur le député, que l'une des exigences essentielles de la démocratie est de faire en sorte que les peines prononcées soient exécutées. Quatorze juridictions parmi les plus en retard vont faire l'objet de contrats d'objectifs dans les mois qui viennent et bénéficieront de moyens supplémentaires pour mettre un terme à leur retard et faire en sorte que les peines soient correctement exécutées dans leur ressort.

Nous développerons une coopération avec les services d'enquêtes afin de permettre une recherche plus efficace des condamnés. Le nombre de places de prison sera, quant à lui, augmenté grâce à la mise en oeuvre du programme immobilier.

L'intensification des aménagements de peine doit être menée à bien, mais elle doit essentiellement passer par un renforcement de la concertation entre les magistrats et l'administration pénitentiaire, laquelle constitue l'un des principaux dysfonctionnements relevés dans l'affaire de Pornic. En outre, des mesures de surveillance électronique seront développées afin de passer de 5 000 à 12 000 bracelets électroniques fixes d'ici à la fin de

l'année. (*Applaudissements sur les bancs du groupe NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2980

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 février 2011